

**SÉANCE DU VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2012**

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Corinne Juillerat (PS), présidente

Scrutateurs : Clovis Brahier (PS), Gérard Brunner (PLR) et Bernard Tonnerre (PCSI)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Marcel Ackermann (PDC), Jacques-André Aubry (PDC), André Burri (PDC), David Eray (PCSI), Maurice Jobin (PDC), Frédéric Lovis (PCSI), Marcelle Lüchinger (PLR), Jean-Paul Miserez (PCSI), André Parrat (CS-POP), Maryvonne Pic Jeandupeux (PS), Christophe Schaffter (CS-POP) et Emmanuelle Schaffter (VERTS).

Suppléants : Anne Froidevaux (PDC), Marie-Françoise Chenal (PDC), Raoul Jaeggi (PDC), Jean-Daniel Tschan (PCSI), Hubert Farine (PDC), Gérald Membrez (PCSI), Stéphane Brosy (PLR), Géraldine Beuchat (PCSI), Jean-Pierre Petignat (CS-POP), Jean Bourquard (PS), Jean-Pierre Kohler (CS-POP) et Christophe Terrier (VERTS).

(La séance est ouverte à 14h en présence de 60 députés.)

---

**32. Elections au Parlement****32.1 Présidence du Parlement**Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletins blancs : 5
- Bulletins valables : 55
- Majorité absolue : 28

Alain Lachat (PLR) est élu par 53 voix; 2 voix éparses.

**32.2 Première vice-présidence du Parlement**Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletins blancs : 12
- Bulletins nuls : 2
- Bulletins valables : 46
- Majorité absolue : 24

Gabriel Willemin (PDC) est élu par 39 voix; 7 voix éparses.

### **32.3 Deuxième vice-présidence du Parlement**

Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletins blancs : 7
- Bulletins nuls : 2
- Bulletins valables : 51
- Majorité absolue : 26

Jean-Yves Gentil (PS) est élu par 27 voix; Clovis Brahier (PS) obtient 22 voix ; 2 voix éparses.

### **32.4 Deux scrutateurs**

Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletin nul : 1
- Bulletins valables : 59
- Majorité absolue : 30

Sont élus : Jacques-André Aubry (PDC) par 47 voix et Clovis Brahier (PS) par 49 voix. 10 voix éparses.

### **32.5 Deux scrutateurs suppléants**

Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletin blanc : 1
- Bulletin nul : 1
- Bulletins valables : 58
- Majorité absolue : 30

Sont élus : Gérard Brunner (PLR) par 53 voix et Bernard Tonnerre (PCSI) par 54 voix. 1 voix éparses.

## **33. Elections au Gouvernement**

### **33.1 Présidence du Gouvernement**

Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletins blancs : 10
- Bulletins nuls : 3
- Bulletins valables : 47
- Majorité absolue : 24

Michel Probst (PLR) est élu par 43 voix; 4 voix éparses

### **33.2 Vice-présidence du Gouvernement**

Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletins blancs : 8
- Bulletins nuls : 2
- Bulletins valables : 50
- Majorité absolue : 26

Charles Juillard (PDC) est élu par 46 voix; 4 voix éparses

**Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes**

**23. Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion de conventions avec les cliniques rhumatologiques de Baden et de Rheinfelden**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

L'article unique, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'abrogation de l'arrêté est adoptée par 53 députés.

**24. Abrogation de l'arrêté concernant l'adhésion à la convention passée entre l'Institution Lavigny et les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

L'article unique, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'abrogation de l'arrêté est adoptée par 54 députés.

**25. Abrogation de l'arrêté portant approbation de la convention relative au Centre valaisan de pneumologie à Montana**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

L'article unique, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'abrogation de l'arrêté est adoptée par 55 députés.

**26. Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention intercantonale relative à la collaboration hospitalière entre le Canton de Berne et la République et Canton du Jura**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

L'article unique, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'abrogation de l'arrêté est adoptée par 55 députés.

**27. Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention intercantonale relative aux tarifs hospitaliers applicables aux patients hors Canton**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

L'article unique, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'abrogation de l'arrêté est adoptée par 57 députés.

**28. Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention hospitalière avec le canton de Bâle-Ville**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

L'article unique, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'abrogation de l'arrêté est adoptée par 55 députés.

**29. Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention avec le Centre bâlois de réadaptation des personnes traumatisées médullaires et cérébro-lésées (REHAB)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

L'article unique, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'abrogation de l'arrêté est adoptée par 57 députés.

**30. Abrogation de l'arrêté concernant la conclusion d'une convention avec l'Hôpital de la Ville de La Chaux-de-Fonds**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

L'article unique, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'abrogation de l'arrêté est adoptée par 55 députés.

**31. Arrêté concernant l'abrogation du plan hospitalier du 26 juin 2002 et de ses modifications du 23 novembre 2005, du 18 février 2009 et du 24 mars 2010**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

L'article unique, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 58 députés.

La séance est levée à 16.10 heures.

Delémont, le 17 décembre 2012

La présidente :  
Corinne Juillerat

Le secrétaire :  
Jean-Baptiste Maître

Annexes : - Questions écrites nos 2542 et 2543